

## DISNEYLAND® PASS TEMPORAIRES : COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Après achat auprès de votre C.S.E.  
ou intermédiaire local,  
**vous recevrez un Disneyland® Pass  
temporaire valable 2 mois** à compter  
de sa date d'émission  
(inscrite au dos du billet).

2

Vous devrez **obtenir une réservation  
d'accès** aux Parcs Disney®  
**pour la date de visite souhaitée\***  
sur [DisneylandParis.com/fr-fr/  
enregistrement-billets](https://DisneylandParis.com/fr-fr/enregistrement-billets). Le jour J,  
présentez le Disneyland Pass temporaire  
et votre réservation d'accès valide.

\*Sous réserve de disponibilité. À noter  
que les jours de restriction des Disneyland Pass  
Bronze et Silver ne s'appliquent pas le jour d'utilisation  
du Disneyland Pass temporaire.

3

**Le jour même de votre visite, après une  
première entrée** dans les Parcs Disney,  
vous devrez **échanger votre  
Disneyland Pass temporaire contre  
un définitif** aux guichets Disneyland Pass  
à l'entrée des Parcs Disney.